

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 mai 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 2

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : **Mme RAMUS - M RIFFARD.**

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : Déclassement du bureau de poste et du logement du receveur situés dans l'immeuble D 1119.

Le Maire expose que la sortie d'un bien du domaine public doit se faire en deux étapes : la désaffectation et le déclassement.

Le déclassement doit suivre la désaffectation pour que le bien rejoigne le domaine privé de la Commune et puisse être par la suite éventuellement loué ou cédé.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté

.../...

à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

VU la délibération n°2018/35 du 23 mai 2018 portant décision de désaffectation du bureau de poste et du logement de receveur.

CONSIDERANT que l'immeuble D 1119 qui abritait le bureau de poste et le logement du receveur n'ont plus d'utilité publique depuis la résiliation du bail par la Poste en date du 31.12.2016 et la création d'une A.P.C installée dans les locaux de la Mairie.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder au déclassement de cet immeuble.

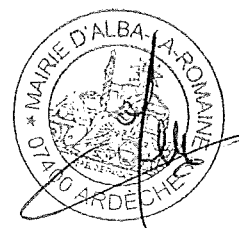
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déclasser du domaine public l'immeuble D 1119 dans lequel étaient installés le bureau de poste et du logement du receveur.

- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 24 mai 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

30 MAI 2018